



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 4 juillet 2020

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Nathalie SIMARD, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Adeline BATALLER GARCIA, Christophe ERMOLENKO, Fadoua BAKHSOUSS, Pierre SUCH, Sandrine MATEU GUTIERRES, David FERNANDEZ, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Morgan MARION, Jérôme LABORIE, Delphine FERRERES VALAT, Laurent FAFEUR, Elisabeth MOULY MANETAS, Lucyle MORGAN, Thierry ODDON, Jean-Louis CAMPUS.

Absents ayant donné procuration : Marie LOYEZ a donné pouvoir à Pierre SUCH

Absents :

Secrétaire de séance : Céline DUBOIS

A l'unanimité, Céline DUBOIS est élue secrétaire de séance.

Huis clos : Comme le mentionnait la convocation, à la demande du Maire, mise au vote du huis clos pour la séance en application des dispositions de l'article L2121-18 du CGCT

Vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour

- 1) Désignation des 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

## 1) Désignation des 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le conseil municipal est réuni en application des articles L283 à L293 et R131 à R148 du code électoral.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés (Monsieur Pierre SUCH et Madame Elisabeth MOULY-MANETAS) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Monsieur Kévin LABORDE et Madame Fadoua BAKHSOUSS) présents à l'ouverture du scrutin.

### Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent, ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. LO286-1 du code électoral).

Le maire a indiqué que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le cas échéant l'article L290-1 ou L290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 3 listes de candidats avaient été déposées.

### Déroulement du scrutin

A l'appel nominal, chaque conseiller a été invité à voter à l'urne.

### Résultat du scrutin

|  |    |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote                 | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)                             | 27 |
| c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) | 0  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du code électoral)      | 0  |
| e. Nombre de suffrage exprimés [b-c]                                   | 27 |
| f. Majorité absolue  | 14 |

En application du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne pour les délégués, puis pour les suppléants, le scrutin donne le résultat suivant :

| Liste                  | Nombre de suffrages | Nombre de délégués | Nombre de suppléants |
|------------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| Perspectives 2020/2026 | 21                  | 13                 | 5                    |
| Réunir pour réussir    | 3                   | 1                  |                      |
| Choisir notre ville    | 3                   | 1                  |                      |

### **Liste des délégués élus représentant la commune**

#### Liste PERSPECTIVES 2020/2026

- 1- SOLANS Fabrice
- 2- SIMARD Nathalie
- 3- D'AMATO Alain
- 4- BOUILLY Stéphanie
- 5- LABORDE Kévin
- 6- LOYEZ Marie
- 7- ERMOLENKO Christophe
- 8- MATEU GUTIERRES Sandrine
- 9- SUCH Pierre
- 10- HERNANDEZ MAGNIEZ Carole
- 11- LABORIE Jérôme
- 12- BATALLER GARCIA Adeline
- 13- FABRE Jérôme

#### Liste REUNIR POUR REUSSIR

- 14- FERRERES VALAT Delphine

#### Liste CHOISIR NOTRE VILLE

- 15- CAMPUS Jean-Louis

### **Liste des suppléants élus représentant la commune**

#### Liste PERSPECTIVES 2020/2026

- 16- DUBOIS Céline
- 17- ORTI Stéphane
- 18- LOURIAC HERRERA Bernadette
- 19- GRANIER Frédéric
- 20- LOPEZ Séverine

Avant de clore la séance, le Maire a indiqué que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendrait lundi 27 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,  
Céline DUBOIS